



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Rémunération des infirmiers

Question au Gouvernement n° 4076

### Texte de la question

#### RÉMUNÉRATION DES INFIRMIERS

**M. le président.** La parole est à M. Joël Aviragnet.

**M. Joël Aviragnet.** Monsieur le ministre des solidarités et de la santé, dois-je vous rappeler le bon mot du Président de la République qui, durant le grand débat, a déclaré : « Moi, j'adore pas le mot de pénibilité parce que ça donne le sentiment que le travail serait pénible » ?

**M. Pierre Cordier.** C'est drôle !

**M. Joël Aviragnet.** Force est de constater, monsieur le ministre, que vous non plus n'aimez pas ce concept, un peu incongru et stigmatisant, de pénibilité du travail. Il y aurait pourtant beaucoup à dire sur la dureté des tâches des soignants et sur leur profond mal-être. Les infirmiers de bloc opératoire diplômés d'État (IBODE) ont manifesté leur indignation mardi dernier devant votre ministère. Primes exceptionnelles, majoration des heures supplémentaires : le Ségur de la santé n'a rien arrangé, vous n'avez rien arrangé. (*Protestations sur les bancs du groupe LaREM.*)

Le désarroi et la colère gagnent les rangs des professions intermédiaires de santé. Et pour cause, mes chers collègues, deux chiffres devraient à eux seuls vous interpellier, si ce n'est vous choquer. Le premier – 16 euros par mois –, c'est la valorisation indiciaire qui leur a été accordée en début de carrière. Mais qu'ils se rassurent et voient le bon côté des choses, car après vingt ans d'ancienneté, les augmentations sont un peu plus importantes. Quel beau geste, vous en conviendrez, quand on sait qu'un infirmier sur trois, en moyenne, quitte son poste après cinq ans de rudes et loyaux services.

**M. Jean-René Cazeneuve.** Pourquoi n'avez-vous pas fait davantage ?

**M. Joël Aviragnet.** Le second chiffre – 13 euros – est la différence mirobolante entre le salaire net mensuel d'un infirmier en bloc opératoire et celui d'un infirmier en soins généraux.

**Mme Patricia Mirallès.** Avec vous, zéro !

**M. Joël Aviragnet.** À la vérité, c'est à n'y rien comprendre : une augmentation de salaire minime, d'une part, et une différence de seulement 13 euros. Est-ce ainsi que vous gratifiez ceux qui ont acquis une spécialité au prix de dix-huit mois de formation supplémentaires ? Le savoir-faire technique de ceux qui sauvent des vies signifie-t-il si peu à vos yeux ?

Ma question sera aussi simple que la fin de non-recevoir que vous leur avez opposée en répondant absent

quand ils sont venus vous rencontrer : comptez-vous, grâce à une majoration d'indice, rétablir une cohérence dans la rémunération des infirmiers de bloc opératoire, des infirmiers anesthésistes (IADE) et des infirmiers puériculteurs diplômés d'État (IPDE) ? *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe SOC.)*

**M. le président.** La parole est à M. le ministre des solidarités et de la santé.

**M. Olivier Véran, ministre des solidarités et de la santé.** Je comprends votre question. Oui, je la comprends parce que vous avez voté contre les dispositions du Ségur de la santé que nous avons proposées au Parlement. Ainsi, vous avez voté contre la hausse de 9 milliards d'euros de salaire pour 1,5 million de soignants, qui sont pour 85 % des femmes. Je pense que cela vous gênait. *(Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM et Agir ens.)*

J'ai été député socialiste comme vous et nous aurions rêvé d'avoir ne serait-ce que 10 % de la valeur de l'enveloppe du Ségur à consacrer à de telles hausses de salaire. On aurait signé debout sur la table et on aurait été si fiers de ces augmentations qu'on les aurait fait figurer dans nos documents de campagne. Et, alors que nous proposons un montant dix fois supérieur, vous votez contre ! C'est ça, l'opposition stérile, monsieur le député. Quand vous comprendrez, élection après élection, qu'au lieu de servir votre parti, vous êtes en train de le détruire, peut-être aurez-vous fait une avancée pour votre camp politique. *(Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM.)*

La deuxième chose contre laquelle vous avez voté, c'est une enveloppe de 19 milliards dédiée à l'investissement, reprise de dette comprise, avec 6 milliards d'euros pour les hôpitaux. Ainsi avez-vous voté contre les 10 millions d'investissements courants dévolus cette année aux hôpitaux de Haute-Garonne que vous connaissez bien ; ainsi avez-vous voté contre les budgets qui nous permettront, cet été, d'annoncer des bonnes nouvelles pour le groupe hospitalier de Tarbes-Lourdes, villes qui attendent depuis des années de l'investissement hospitalier. *(Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM.)*

Vous évoquez pour les infirmiers de bloc opératoire une hausse de salaire de 13 euros. Connaissant votre niveau de compétence, je sais que ce n'est pas de votre part une erreur mais, excusez-moi de vous le dire, une affirmation mensongère.

Les infirmiers de tous les hôpitaux de ce pays ont déjà perçu une augmentation mensuelle de salaire de 183 euros nets comptant pour la retraite. *(Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM et Agir ens.)* En plus de cela, la totalité des soignants des hôpitaux bénéficient d'une revalorisation des grilles salariales fondée sur l'ancienneté, ce qui est une procédure classique. Ainsi, les infirmières de type IBODE ou les infirmières de type IADE toucheront plus de 3 500 euros nets par mois en fin de carrière, soit 500 à 600 euros de plus, puisqu'elles recevaient moins de 3 000 euros auparavant.

Monsieur le député, qui se compare se console : présentez-nous donc votre bilan, que j'ai partagé pour partie. Honnêtement, je suis très fier de ce que nous faisons aujourd'hui. *(Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM et Agir ens.)*

## Données clés

**Auteur :** [M. Joël Aviragnet](#)

**Circonscription :** Haute-Garonne (8<sup>e</sup> circonscription) - Socialistes et apparentés

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 4076

**Rubrique :** Fonction publique de l'état

**Ministère interrogé :** Solidarités et santé

**Ministère attributaire :** Solidarités et santé

**Date(s) clé(s)**

**Question publiée au JO le :** [2 juin 2021](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [2 juin 2021](#)